

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Délibération n° CC-2025-031

L'an deux mille vingt-cinq  
Le huit avril à dix-neuf heures  
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la  
Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud  
PFEFFER.  
Date de convocation : 26 mars 2025

|                     |    |
|---------------------|----|
| Nombre de membres : |    |
| En exercice         | 37 |
| Présents            | 27 |
| Votes               | 32 |

**PRESENTS :**  
Marc COSTE, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre  
CID, Arnaud SAVOIE, Olivier BIAGGI, Pascal OUTREBON, Luc CHAVASSIEUX,  
Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline  
DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Anne RIBERON,  
Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Pascale DANIEL,  
Thierry BADEL, Christèle CROZIER, Cyprien POUZARGUE, Anne-Sophie DEVAUX,  
Bernard CHATAIN

**ABSENTS / EXCUSES :**  
Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Raphaëlle GUERIAUD, Gérard MAGNET, Séverine  
SICHE-CHOL

**PROCURATIONS :**  
Stéphanie NICOLAY donne procuration à Françoise TRIBOLLET  
Patrick BERRET donne procuration à Pascale DANIEL  
Véronique MERLE donne procuration à Pascale CHAPOT  
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI  
Hélène DESTANDAU donne procuration à Fabien BREUZIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Denis LANCHON

|                                             |
|---------------------------------------------|
| FINANCES                                    |
| *****                                       |
| Adoption du Compte<br>Financier Unique 2024 |
| Budget Principal                            |

**Rapporteur :** Monsieur Fabien BREUZIN, Vice-Président délégué aux Finances, aux  
Moyens Généraux, à l'Economie et aux Equipements

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article  
L. 1612-12,

Vu l'article 205 de la Loi de Finances pour 2024 généralisant l'adoption du Compte  
Financier Unique (CFU) au plus tard au titre de l'exercice budgétaire 2026,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par  
arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024,

Vu la délibération n° CC-2023-084 du Conseil Communautaire en date du 4 juillet  
2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du  
1<sup>er</sup> janvier 2024,

Vu la nomenclature M57,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction "Finances, Moyens Généraux,  
Développement Economique et Equipements" en date des 4 et 18 mars 2025,



Considérant que le Conseil Communautaire doit se prononcer avant le 30 juin de l'année 2025 sur le vote du CFU,

Considérant que, dans la séance où le CFU est débattu, le Président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote,

Considérant que, le Conseil Communautaire doit donc désigner un Président de séance,

Monsieur Renaud PFEFFER ayant quitté la séance, Monsieur Fabien BREUZIN est élu Président.

Suite à la mise en place de la nouvelle nomenclature comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les résultats budgétaires sont intégrés dans un nouveau document nommé « Compte Financier Unique » (CFU).

Ce document budgétaire et comptable est commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il vient se substituer au Compte Administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au Compte de Gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que le compte administratif et le compte de gestion.

Les informations budgétaires et comptables sont modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté du comptable public et de la COPAMO, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

La Commission d'Instruction « Finances, Moyens Généraux, Développement économique et Equipements », suite à ses différentes réunions, notamment en date des 4 et 18 mars 2025, propose de présenter le CFU 2024 du Budget Principal.

Les résultats de l'exécution budgétaire 2024 sont présentés dans le document de présentation générale ci-annexé.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**Certifié exécutoire**  
**Transmis en**  
**Préfecture le 11.11.2025**  
**Notifié ou publié**  
**le 11.11.2025**  
**Le Président**

**ADOpte** le Compte Financier Unique de l'Exercice 2024 du Budget Principal, tel qu'il figure en annexe,

**Autorise** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2024.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 069-246900740-20250408-CC\_2025\_0031-BF



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois suivant sa publication*

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 11 AVRIL 2025  
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,  
**Renaud PFEFFER**